

LIVRET A

Initiative unitaire, Mercredi 27 juin :

pour le doublement immédiat du Livret A et la centralisation de la totalité de l'épargne populaire à la CDC dans le but de satisfaire les besoins en logement et en réhabilitation pour la population

RV à 11h30 - devant la bourse du travail (rue du château d'eau) République

Un communiqué (ci dessous) signé par “la plate forme logement des mouvements sociaux” et le “collectif pour un pôle public financier”, a réaffirmé les positions du mouvement social sur cette question. Or le doublement IMMÉDIAT du plafond du Livret et du LDD n'est toujours pas tranchée et pourrait s'étaler sur plusieurs années, et la captation à des fins spéculatives, ou pour éponger les dérives financières, de 35% de l'épargne populaire (LivretA et LDD), n'est même pas en débat. On craint que la Banque Postale, en échange de menus service sur DEXIA, ne soit en train de négocier “sa part” des 35%, (environ 70 milliards, à affiner), qu'elle n'a pas encore obtenu, réduisant d'autant les capacités de financement du logement social .

Le collectif pour un pôle public financier appel à cette initiative. La plate-forme soutient, mais la décision de participer à cette initiative sera prise lors de la réunion de lundi prochain (14h, au 29 av Ledru Rollin).

PLATEFORME LOGEMENT DES MOUVEMENTS SOCIAUX

AC, ACDL, Advocacy, AFVS, AITEC, ATTAC, Bagagérue ,CAL, CAHL 94, CDSL, CNL, CGL 75 et national, CSF, CGT confédération, CNAFAL, COPAF, DAL, Fondation Copernic, FSU, HALEM, Jeudi Noir, MRAP, RESF, Sud Santé Sociaux, UNDECOSA-CGT, USP, Union Syndicale Solidaires, Syndicat de la Magistrature, Syndicat des Avocats de France, ...

COLLECTIF POLE PUBLIC FINANCIER AU SERVICE DES DROITS

CGTG IEDOM/AFD GUADELOUPE, CGTR IEDOM/AFD REUNION, SNB IEDOM/AFD MARTINIQUE, CGT MA IEDOM MAYOTTE, SNUCLIAS-FSU, CREDIT FONCIER : CFTEC, CFE/CGC, CGT, SU/SNA, et CFDT (sous délégation SPUCE), CAISSES D'EPARGNE (COLLECTIF NATIONAL CGT CAISSES D'EPARGNE, SNP FO), SNUP- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – FSU, CGT GROUPE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, CGT BANQUE DE FRANCE, CGT AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, SPUCE CFDT (PARIS- ILE DE FRANCE : BANQUE DE FRANCE, CAISSES D'EPARGNE, CREDIT FONCIER, AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT), INDECOSA CGT, UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, FEDERATION CGT FINANCES, FEDERATION CGT BANQUE ET ASSURANCE, FEDERATION SUD PTT Et AFVS (Association des familles victimes du saturnisme), AITEC (Association internationale des techniciens et chercheurs), ATTAC FRANCE, FONDATION COPERNIC, MARCHES EUROPEENNES, DAL (Droit au Logement), CONVERGENCES POUR LES SERVICES PUBLICS, RESISTANCE SOCIALE

Communiqué du 11 juin 2012

Crise du logement et besoins d'intérêt général

Nous appelons l'ensemble des responsables politiques, syndicaux, associatifs et tous nos concitoyens à exiger avec nous le doublement immédiat du plafond du Livret A

"Monsieur le Président de la République,

Nous appelons aujourd'hui l'ensemble des responsables politiques, associatifs et syndicaux – aux niveaux local, départemental, régional et national – ainsi que l'ensemble de nos concitoyens à exiger avec nous le doublement immédiat du plafond du Livret A. Cette promesse (doubler le plafond du Livret A de 15 300 € à 30 600 €) structurellement liée à celle de construire 150 000 logements sociaux par an constituent des éléments majeurs parmi vos 60 engagements pris lors de la campagne présidentielle.

Or, moins de 15 jours après votre élection, nous assistons, quotidiennement, à une offensive sans précédent du patronat

bancaire et du patronat des assurances, puissamment relayée par Monsieur Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, pour s'opposer au doublement du plafond du Livret A.

Pire encore, la presse nous apprend que les banques sont reçues officiellement au Ministère des Finances et qu'elles s'emploient à miner le bienfondé de votre engagement. Des tractations seraient en cours visant à vider de sa substance cette mesure ou à étaler sa mise en œuvre sur une longue durée. Cela afin de préserver les profits des banques qui préfèrent voir leur clientèle orienter leur épargne vers des produits bancaires ou d'assurance-vie spéculatifs, sans finalité d'intérêt général et en partie défiscalisée. Monsieur Didier Migaud, Président de la Cour des Comptes, a pourtant dénoncé, dans un rapport de janvier 2012 consacré pour partie à l'assurance vie, l'inanité d'une telle politique dont les entreprises françaises bénéficient pas ou peu.

Le Livret A finance prioritairement le logement social dans notre pays (depuis 1945, 75 % du parc social ont été financés par ce biais) et, de manière secondaire mais bien réelle, divers besoins d'intérêt général : la politique de la ville (opérations de renouvellement urbain, désenclavement des quartiers ...), l'hébergement des personnes fragilisées, la construction et mise aux normes de maison de retraite, de centres d'hébergement pour personnes handicapées, de places d'hébergement d'urgence mais aussi des transports publics (lignes de chemins de fer, tramways notamment), la modernisation des bâtiments hospitaliers, la réhabilitation des bâtiments universitaires, la mise aux normes des stations d'épuration d'eaux usées ... C'est cette même ressource qui permet le financement de la "réhabilitation thermique" des logements sociaux (1 million sont programmées dans les 5 ans) ainsi que le portage sur le long terme et la mobilisation par les collectivités locales des emprises foncières nécessaires à la construction de nouveaux logements sociaux.

Nous tenons à vous rappeler :

- Que 3 600 000 personnes sont considérées comme mal logées et 150 000 sans-abri sont recensés, et que d'autre part, depuis 10 ans, les loyers ont flambé, les prix de l'immobilier ont doublé ainsi que le nombre d'expulsions,
- Que la crise du logement que nous connaissons, la plus grave depuis la Libération, exige un effort de construction de logements sociaux sans précédent qui justifie un effort de financement particulièrement ambitieux,
- Que plus d'un million de ménages sont en attente d'un logement social en France métropolitaine et qu'en outre-mer la situation dramatique du logement appelle à un effort de construction qui doit prendre rang de priorité nationale,
- Que les politiques de soutien à la spéculation menées au cours de ces 10 dernières années, ont rendu le marché immobilier et le secteur locatif privé inaccessibles à la plus grande part des Français et ont produit une bulle immobilière qui menace désormais de provoquer une grave crise,
- Que la précédente crise immobilière, en 1990, avait été amortie dans le secteur du bâtiment et de l'économie en général par la construction et la réhabilitation massive de logements sociaux, et ce, grâce au concours du Livret A,
- Que le plafond du Livret A est maintenu depuis 1986 à son niveau actuel (15 300 euros soit 100 000 Francs), sous la pression des banques, ce qui, compte tenu de l'inflation, a réduit d'au moins 50% la valeur réelle de ce plafond,
- Que les banques, contre tous leurs engagements, ont non seulement obtenu en 2008 la banalisation du Livret A mais également la remise en cause de la centralisation de l'ensemble des fonds collectés auprès de la Caisse des dépôts et consignations. En effet, elles disposent désormais de 35% des fonds collectés, soit environ 100 milliards d'euros, du fait du bon vouloir à leur égard de Monsieur Nicolas Sarkozy alors que la Commission européenne s'était limitée à exiger la banalisation de la distribution du Livret A. Non seulement la Commission européenne ne remettait pas en cause le système de centralisation des fonds collectés qui avait prévalu pendant plus d'un siècle, mais elle avait même indiqué qu'elle considérait que le système de financement du logement social par la ressource d'épargne réglementée centralisée à la CDC constituait un *"service d'intérêt économique général"*.

Monsieur le Président de la République, face au «monde de la finance» que vous avez publiquement désigné comme votre adversaire, nous vous appelons, au nom de l'intérêt général, à respecter les engagements que vous avez pris devant le peuple français : c'est-à-dire à engager le doublement immédiat du plafond du Livret A et le retour légitime et justifié à la centralisation complète et totale des fonds collectés sur ce Livret auprès de la Caisse des Dépôts et consignations. "

Paris le 11 juin 2012